



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-128709>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-128709

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** LA CIOTAT SHIPYARDS

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 40197455500013

**Ville :** La Ciotat cedex

**Code postal :** 13703

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.marchesonline.com/>

**Identifiant interne de la consultation :** 555\_Quais5-6

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** M. Boukaré YO

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) - Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 complété sur ce point ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur - Les informations figurant sur le Kbis (avec mention du capital) - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - La déclaration du candidat (DC2 ou équivalent) avec la déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires correspondant aux prestations auxquelles se réfère le contrat, réalisées au cours des 3 dernières années. Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document

considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Références professionnelles des 5 dernières années précisant la nature exacte des travaux, le lieu d'intervention, le maître d'ouvrage, le montant des travaux exécutés et l'année de réalisation - Et /ou attestation de qualification professionnelle, délivrée par un organisme reconnu. Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au Règlement de consultation. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché.

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 23/12/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux de réparation des quais n°5 et n°6 sur les Chantiers Navals de La Ciotat

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45244000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Les travaux portent sur la réparation et le confortement des quais n°5 et n°6 des Chantiers Navals de La Ciotat, affectés par divers désordres (fissures, épaufrures, pertes de matériaux, décalage de blocs). Ils comprennent notamment : - la réparation des fissures et épaufrures hors d'eau sur les poutres de couronnement ; - la reprise et le confortement des joints entre colonnes du quai n°5 par la mise en oeuvre d'un écran en micropieux ; - la reprise des joints entre blocs du quai n°6 par injection de coulis ; - les mesures de gestion de chantier nécessaires à la sécurité, à la protection de l'environnement et au maintien en exploitation du site.

**Lieu principal d'exécution du marché** : Chantiers Navals de La Ciotat

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Oui

**Détail sur la visite (si oui)** : Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché, dans les conditions décrites au Règlement de consultation. Visites programmées le 09/12/25 à 10h et le 12/12/25 à 10h. Informations disponibles auprès du secrétariat : [amenagement@laciostat-shipyards.com](mailto:amenagement@laciostat-shipyards.com).

**Autres informations complémentaires** : La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique). Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus. Il se réserve toutefois la possibilité d'examiner les candidatures après analyse et classement des offres et pourra alors vérifier uniquement la (ou les) candidatures du (ou des) candidats les mieux classés. Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non des négociations, pouvant également attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Dans l'affirmative, il sélectionnera, sur la base des critères de sélection, les 2

ou 3 candidats maximum avec lesquels il négociera. Dans ce cas, il devra préalablement s'assurer de la validité de la candidature et demander les pièces mentionnées à l'acte d'engagement valant CCAP, à produire au stade de l'attribution. De plus, la négociation ne pourra avoir lieu qu'avec des candidats ayant remis une offre régulière, le pouvoir adjudicateur pouvant faire régulariser les offres irrégulières avant négociation. La négociation, si elle est mise en œuvre, se déroulera en une seule phase. À son issue, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères définis dans l'avis et dans le règlement de consultation. Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire un dossier « Offre » comprenant : – Un projet de marché : • Un acte d'engagement valant CCAP • Le cas échéant, les déclarations de sous-traitance • Le BPU et le DQE selon les cadres fournis – Un mémoire justificatif (limité à 20 pages hors CV), comprenant : • Les éléments de présentation de l'entreprise, les moyens humains et matériels affectés au chantier, les CV et qualifications du personnel, ainsi que l'organisation qualité/sécurité/environnement • La présentation de la méthodologie et du mode opératoire, en tenant compte de la coactivité possible (travaux VRD simultanés et exploitants du site) • Les mesures prévues pour réduire les nuisances (bruit, poussières...), protéger les environnants (personnel, yachts...), ainsi que les dispositions en hygiène, santé, sécurité et environnement • La présentation des installations de chantier • La nature et le montant des prestations envisagées en sous-traitance, ainsi que la liste des sous-traitants proposés à l'agrément Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché selon les critères suivants : Prix 40 %, Valeur technique 50 %, Délais 10 %. Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de négociation, de la date limite des offres finales. Les variantes ne sont pas autorisées. En cas de groupement, si celui-ci ne revêt pas la forme conjointe lors du dépôt, le pouvoir adjudicateur pourra imposer cette forme au groupement attributaire. Dans un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres. Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois comme candidat individuel et comme membre d'un ou plusieurs groupements, ou en étant membre de plusieurs groupements. Phase 1 – Réparation Quai 5 : période de préparation de 2 mois et exécution de 2 mois durant l'été 2026. Phase 2 – Réparation Quai 6 : période de préparation de 1 mois et exécution de 2 x 1 mois durant l'été 2027.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/11/2025**